

Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et  
la Ville de Luxembourg

Entre

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par son Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, désigné ci-après par "l'Etat", d'une part,

et

L'Administration communale de la Ville de Luxembourg représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction et formé par

Monsieur Paul HELMINGER, bourgmestre

Monsieur François BAUSCH, 1<sup>er</sup> échevin

Madame Colette FLESCHE, échevin

Madame Anne BRASSEUR, échevin

Monsieur Xavier BETTEL, échevin

Madame Viviane LOSCHETTER, échevine

désignée ci-après par les termes: "la Ville", d'autre part,

Les dispositions de l'article 3 de la convention conclue le 31 décembre 2004 entre parties sont  
modifiées comme suit:

**Article 3.- Participation financière de l'Etat.**

Les dépenses de fonctionnement du conservatoire de musique, dont les dépenses de production, de coproduction ou d'achat de concerts, sont votées annuellement par le conseil communal. Le budget communal indique également les recettes prévues de la vente des billets d'entrée et autres revenus

La Ville transmet au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le budget des dépenses et recettes du conservatoire de musique dès réception de l'approbation du Ministère de l'Intérieur.

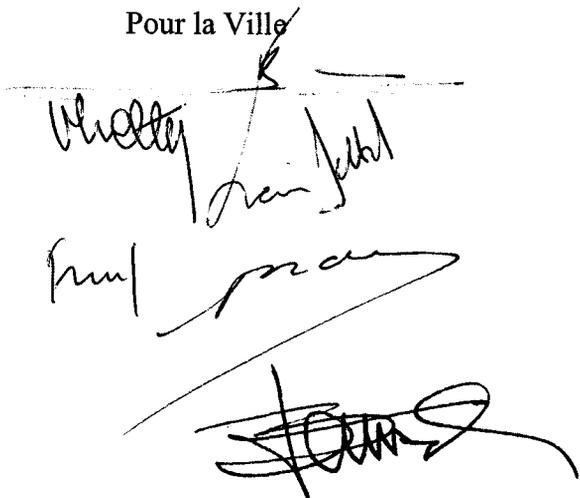
La participation financière totale de l'Etat aux frais incombant à la Ville du fait de l'exécution de la présente convention est fixée à 154.000.- euros. Le montant pourra être adapté par la loi budgétaire de l'Etat.

Au cas où les dépenses effectivement déboursées seraient inférieures au montant versé, la Ville restitue l'excédent à l'Etat.

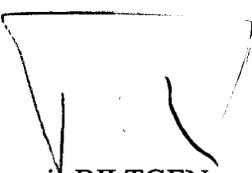
Fait en à Luxembourg, le 22 décembre 2005 en autant d'exemplaires que de parties.

Suivent les signatures du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministre du Trésor et du Budget d'une part ainsi que celles du Collège des bourgmestre et échevins de la Ville, d'autre part.

Pour la Ville

The image shows several handwritten signatures in black ink. The signatures are written over a horizontal line. The first signature is 'Wally', followed by 'Jean-Jacques', 'Paul', and a large, stylized signature that appears to be 'Jean-Claude'.

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

A handwritten signature in black ink, which is a stylized representation of the name François Biltgen.

François BILTGEN  
Ministre de la Culture  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche